

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 4 JUILLET 2022 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences : Monsieur Justin Raymond Monsieur Stéphan Duquette
 Madame Patricia Rachofsky Monsieur Jean Asnong
 Madame Hélène Campbell Monsieur David Gasser

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Pascale Massé, directrice générale adjointe assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 31 heures.

2022-07-114 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stephan Duquette, appuyé par Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert.

Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Période de questions

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

2.3 Correspondance.

Administration et finances

3.1 Adoption du règlement numéro 2022-06 modifiant le règlement de zonage numéro 05-0813 afin d'ajouter, modifier et encadrer certains usages.

3.2 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses.

3.3 Fermeture du bureau municipal le 21 juillet 2022.

Engagement de crédits (dépenses)

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs

5.2 Renouvellement des trousseaux de premiers soins.

Inspection et urbanisme

6.1 Rapport d'inspection du mois de juin 2022.

Voirie et hygiène

7.1 Résolution pour le Chemin Saint-Henri.

7.2 Résolution autorisant des travaux de réparation d'asphalte pour le Rang Saint-Joseph.

7.3 Location de la machine à fissures.

Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Autorisation d'utilisation des terrains et bâtiment municipaux pour le festival Mikinak

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adopté

Période de questions

Pas de public, pas de question

2022-07-115 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

Il est proposé par Stephan Duquette, appuyé par Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 juin 2022, tel que rédigé avec les corrections des coquilles.

Adopté

Correspondance.

La directrice générale adjointe fait un résumé de la correspondance.

2022-07-116 Adoption du règlement numéro 2022-06 modifiant le règlement de zonage numéro 05-0813 afin d'ajouter, modifier et encadrer certains usages.

Il est proposé par Justin Raymond, appuyé par David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 2022-06 modifiant le règlement de zonage numéro 05-0813 afin d'ajouter, modifier et encadrer certains usages.

Adopté

2022-07-117 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de l'état comparatif des revenus et dépenses.

Adopté

2022-07-118 Fermeture du bureau municipal le 21 juillet 2022

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal le 21 juillet 2022.

Adopté

2022-07-119 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs

Il est proposé par Stephan Duquette, appuyé par David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes ci-dessous décrite.

Payable par chèque

5219	Patrick Lanoue	Remboursement arbres	25.00
5220	Terrassement Bourgeois	Tonte saison 2022 1e de 3	1 648.00
5221	La Cabane du maraicher	Fleurs/paillis	802.53
5222	Cloudli (Omnivigil)	Service d'alertes à la communauté	2 276.51
5223	Les Entreprises Denexco	Nivelage et réparation	2 116.69
5224	Gestim	Inspection - Permis et certificats	1 954.58
5225	Librairie Moderne	Achat de livres	18.85
5226	Mun.Saint-Armand	Rapport des pompiers / mai	195.60
5227	Nopac	Collecte des ordures / mai	1 732.67
		Collecte du recyclage / mai	3 606.20
		Collecte du compost / mai	3 733.05
5228	Papeterie Cowansville	Fourniture	36.16
5229	Vox Avocats	Services professionnels	748.49
5230	André Paris	Fauchage, 1ère coupe	1 520.00
5231	R.I.G.M.R.B.M.	Traitement ordures / mai (4 040 kg)	360.45
		Traitement compost / mai (4 700 kg)	345.83

5232	Sanibert	Location de la toilette extérieure / mai	196.61
5233	Ville de Bedford	Quote-part Aréna : 1e versement de 2 - 2022	5 600.07
Total des chèques			26 917.29

Payable en ligne

301	Bell Mobilité	Tablette du maire / juin	51.75
302	CNESST	Frais de gestion et ajustements des cotisations 2021	801.79
303	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective / juin	968.03
304	Visa (Gerry)	Essence/achat	506.76
304	Visa (Gerry)	Essence	154.45
305	Visa (Lucie)	Hébergement du site web	323.47
306	Visa (Pascale)	Envoi du bulletin municipal de juin	51.97
306		Courrier recommandé (urbanisme)	12.44
307	D.A.S. Provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RAP et CNESST / juin	3 679.85
308	D.A.S. Fédérales	Impôt, RPC et Ass. Emploi / juin	1 005.05
309	CARRA	Régime de retraite des élus / juin	478.63
Total des paiements en ligne			8 034.19

Paiement fait

5213	Pikeriverains en action	Dons et subventions	6 000.00
5214	Maison de la famille	Dons et subventions	300.00
5215	Édouard Asnong	Honoraires CCU / juin	50.00
5216	Marcel Roy	Honoraires CCU / juin	50.00
5217		Chèque annulé	-
5218	Eric Perron	Remboursement de taxes	311.91
	Salaires des élus	Juin	3 242.71
	Salaires des employés	Juin	7 639.25
Total des paiements faits			17 593.87

Total des comptes **52 545.35**

Adopté

2022-07-120 Renouvellement des trousse de premiers soins

Il est proposé par Jean Asnong, appuyé par Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat pour le remplacement des trousse de premiers soins qui sont expirés avec la compagnie Sylprotec, au coût de 275.89\$ excluant les frais de livraison.

Il est également recommandé de voir à l'achat d'un défibrillateur. Des soumissions seront soumises au conseil pour la prochaine séance.

Adopté

Rapport d'inspection du mois de juin 2022

Le rapport d'inspection du mois de juin 2022 a été déposé.

2022-07-121 Résolution pour le Rang Saint-Henri

Considérant qu'une réfection de l'intersection sera faite et qu'aucune circulation n'y est permise le temps de prise du béton;

Considérant qu'une route alternative de contournement a été proposé par la municipalité de Stanbridge Station;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre alternative pour les camions remorques d'Omya;

Il est proposé par David Gasser, appuyé par Patricia Rachofsky et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser la dépense d'environ 10 000 \$ qui sera divisé entre les deux municipalités.

Mme Hélène Campbell indique sa dissidence à cette résolution

Adopté

2022-07-122 Résolution autorisant des travaux de réparation d'asphalte pour le rang St-Joseph

Il est proposé par Justin Raymond et appuyé par David Gasser d'autoriser les travaux de réfection sur le rang St-Joseph selon l'Option 1 de la soumission d'Excavation Bedford inc au montant de 7610.00\$ taxes non incluses.

Adopté

2022-07-123 Location de la machine à fissures

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter le présent point à une séance ultérieure.

Adopté

2022-07-124 Autorisation d'utilisation des terrains et bâtiment pour le festival Mikinak

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'utilisation des terrains municipaux et du bâtiment municipal pour la tenue du Mikinak, le festival de la tortue du 27 août 2022.

Adopté

2022-07-125 Discussion sur la vitesse sur les routes de la municipalité

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander auprès du ministère des Transports :

- De faire couper des branches permettant une meilleure visibilité de panneaux d'arrêts sur la route 133 et la route 202;
- De faire repeindre les 50 km sur la route dans le village et dans les entrées respectives de la route 133 (nord/sud) et de la route 202 (est/ouest);
- De modifier les panneaux d'affichage de vitesse entre les douanes et la municipalité pour que le km/h soit affiché et pas seulement un nombre sur la 133, voir même d'ajouter en miles/heures;
- Voir s'il est possible d'ajouter des lignes d'avertissement sur la route en amont des panneaux d'arrêt à titre de rappel;
- Que le rapiéçage de l'asphalte devant l'église soit fait d'une manière à couvrir l'ensemble des trous et non pas y aller par petits bouts;
- Et de faire en sorte que la première tonte soit faite plus tôt dans l'année

Et que si des explications supplémentaires sont demandés, de procéder à une rencontre de télétravail le cas échéant.

Adopté

2022-07-126 Vitesse sur la rivière

Considérant qu'une plainte a été formulé par un résident riverain sur la vitesse excessive par certains plaisanciers, faisant par le fait même tomber et renverser les installations sur les quais;

Par conséquent, il est proposé par Justin Raymond et appuyé par Patricia Rachofsky d'installer à trois endroits sur la rivière (dans la partie résidentielle) des bornes indiquant la vitesse maximum, soit 5 milles à l'heure (8km) et d'adopter un règlement applicable par la Sûreté du Québec.

Adopté

2022-07-127 Discussion sur la visibilité aux intersections de la route 202 et rang St-Henri

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande auprès du ministère des Transports du Québec afin de corriger la visibilité à l'intersection de la route 202 et du rang St-Henri par la présence de trop de végétation.

Adopté

2022-07-128 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 21:50 heures.

Adopté

Martin Bellefroid Maire

Pascale Massé, d.g.a,

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 4 juillet 2022.

Lucie Riendeau, Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid Maire